

## Missions en France et à l'étranger

*(informations mises à jour le 29 août 2022)*

Les missions du CNRS sont autorisées selon la procédure habituelle de maîtrise des risques en missions qui repose sur la notion de « pays à risques » et prend en compte toutes les situations à risque que ainsi que la situation géopolitique / sûreté établie par le MEAE. Il appartient au directeur d'unité de vérifier que les conditions d'accès ( visas, vaccinations, test covid,etc) dans le cas pandémique sont compatibles avec la réalisation de la mission.

La liste des pays dit à risque au 29/08/2022 est la suivante (liste sécuritaire des pays nécessitant un avis du directeur de la sûreté avant mission) :

- Afghanistan – Algérie – Angola - Arabie saoudite – Arménie - Azerbaïdjan
- Bangladesh – Bénin – Biélorussie – Birmanie – Bolivie – Brésil - Burkina Faso - Burundi
- Cameroun - Chine – Colombie – Congo - Corée du nord - Corée du sud - Côte d'ivoire
- Djibouti
- Egypte - Emirats arabes unis – Equateur – Erythrée - Ethiopie

- Géorgie – Ghana – Guinée - Guinée-Bissau
- Haïti - Honduras
- Inde – Indonésie – Irak – Iran - Israël
- Jamaïque – Japon - Jordanie
- Kazakhstan - Kenya
- Liban – Liberia - Libye
- Malaisie – Mali – Mauritanie – Maroc – Mexique –  
Moldavie – Mongolie - Mozambique
- Niger - Nigeria
- Oman – Ouganda - Ouzbékistan
- Pakistan – Panama - Papouasie Nouvelle Guinée –  
Paraguay – Pérou - Philippines
- République Centrafricaine - République  
Démocratique du Congo – Russie - Rwanda
- Salvador – Sénégal – Seychelles - Sierra Leone –  
Somalie – Soudan - Soudan du Sud - Syrie
- Tadjikistan – Tanzanie – Tchad – Thaïlande – Togo –  
Tunisie –Turkménistan - Turquie
- Ukraine
- Venezuela
- Yémen
- Zambie – Zimbabwe

Pour rappel : Tout ordre de mission doit être établi préalablement au départ et signé par le directeur d'unité. Il est de la responsabilité de chaque agent de se renseigner avant son départ en mission des documents nécessaires et/ou contraintes administratives et sanitaires pour effectuer sa mission, comme lors de son retour dans le pays d'où il est parti et lors de sa demande d'OM et d'en faire une synthèse à la personne signataire de l'OM.